

Procès-Verbal N°5 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 16 Janvier 2020

Présents : Georges SAMSON, Pierre-Yves NICOL, Albert ROUSSEAU, Joël LE BOT

Excusé : Frédéric RAYMOND

Assiste : Pierre LE BOT

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Confirmation Classements Eclairage

- **GUINGAMP : STADE DE ROUDOUROU – NNI 220700101**
Cette installation était classée en niveau E1 jusqu'au 18/12/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E1.
- **RENNES : COMPLEXE SPORTIF DE BREQUIGNY 4 – NNI 352380704**
Cette installation était classée en niveau E4 jusqu'au 18/12/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.
- **RENNES : STADE DE LA PIVERDIERE NORD 1 – NNI 352380301**
Cette installation était classée en niveau E4 jusqu'au 13/12/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.
- **SAINT-GREGOIRE : STADE YVES LE MINOUX 5 – NNI 352780105**
Cette installation était classée en niveau E Entraînement jusqu'au 07/07/2017.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement.
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.
- **SAINT-MALO : STADE DE MARVILLE 1 – NNI 352880101**
Cette installation était classée en niveau E3 jusqu'au 30/01/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E3.
- **LOCMINE : STADE DE BELVAUX 3 – NNI 561170203**
Cette installation est classée en niveau E4 jusqu'au 09/02/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.
- **LOCMINE : STADE DU PIGEON BLANC – NNI 561170101**
Cette installation est classée en niveau E3 jusqu'au 26/01/2020
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E3.

- **LORIENT : STADE DE KERVENANEC 1 – NNI 561210201**
Cette installation était classée en niveau E3 jusqu'au 20/12/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E3.

1.2. Confirmation Classements Terrains

- **SAINT-GREGOIRE : STADE YVES LE MINOUX 5 – NNI 352780105**
Cette installation était classée au niveau 5 SYE jusqu'au 05/12/2019.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du document transmis :
 - Arrêté d'ouverture au publicElle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau 5 SYE.

1.3. Changement De Niveau Terrains

- **LEHON : COMPLEXE SPORTIF GUY MANIVEL – NNI 221230202**
Cette installation est classée au niveau 5 SYE jusqu'au 13/10/2022.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Arrêté d'ouverture au public
 - Photos
 - Plan de masse
 - Plan
 - Rapport de visiteElle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau 4 SYE.

1.4. Demande d'Avis Préalable

- **SAINT-GREGOIRE : STADE YVES LE MINOUX 5 – NNI 352780105**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable gazon synthétique et des documents transmis :
 - Lettre d'intention de réalisation des travaux
 - Plan de masse et de l'aire de jeuElle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour le changement de revêtement du gazon synthétique de l'aire de jeu.

2. CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classement Initial

- **BRECH : STADE DU DEPOT – NNI 560230201**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Plan de situation
 - Plan de vestiaire
 - Rapport de visiteElle prononce le classement niveau Foot A11 jusqu'au 16/01/2030.

2.2. Confirmation Classement

- **PLOUEZEC : STADE MICHEL GUILLERMIC 1 – NNI 222140101**
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 22/10/2019.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Arrêté d'ouverture au public
 - Plan de l'aire de jeu
 - Plan côté
 - Plan des vestiaires
 - Plan côté des tribunesA la prochaine échéance de classement décennale (22/10/2029), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (Article 1.3.2)
Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 22/10/2029.
- **PLOUFRAGAN : STADE MARCEL PAUL 1 – NNI 222150201**
Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 09/10/2019.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
Elle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 09/10/2029.
- **SAINT GREGOIRE : STADE YVES LE MINOUX 2 – NNI 352780102**
Cette installation était classée en niveau Foot A8 jusqu'au 30/06/2017.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
Elle prononce le classement niveau Foot A8 SYE jusqu'au 16/01/2030.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

3.1. Classements Initiaux Salle

- **QUIMPER : SALLE DE SPORT DU LIKES – NNI 292329901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - Plan des vestiaires
 - Procès-verbal de sécuritéElle met le dossier en instance jusqu'à sa prochaine séance (absence du plan d'ensemble et de l'aire de jeu).
- **LAIGNELET : SALLE MULTI-ACTIVITES DE LA FOUCHERAI – NNI 351389901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Arrêté d'ouverture au public
 - Plans
 - Procès-verbal de sécurité
 - Notice d'accessibilitéElle prononce le classement niveau Futsal 4 jusqu'au 16/01/2030.
- **NOUVOITOU : SALLE OMNISPORTS HENRI VERGER – NNI 352049901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Arrêté d'ouverture au public
 - Plan de détail
 - Procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité
 - Procès-verbal de la commission de sécurité
 - Vue d'ensembleElle prononce le classement niveau Futsal 3 jusqu'au 16/01/2030

3.2. Classements Initiaux d'Eclairage

- **QUIMPER : SALLE DE SPORT DU LIKES – NNI 292329901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
Le rapport mini/maxi est inférieur à 0,4 et ne permet le classement.
- **LAIGNELET : SALLE MULTI-ACTIVITES DE LA FOUCHERAI – NNI 351389901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et donne un avis favorable pour le classement niveau EFutsal 3 et demande que le certificat de conformité des installations électriques lui soit transmis pour le 30/04/2020.
- **NOUVOITOU : SALLE OMNISPORTS HENRI VERGER – NNI 352049901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du document transmis :
 - Rapport de vérification SOCOTEC
 Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau EFutsal3.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

4.1. Classements Initiaux d'Eclairage

- **MAXENT : STADE MUNICIPAL – NNI 351690101**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement initial accompagné des documents suivants :
 - Attestation d'entretien
 - Rapport de mesures
 - Rapport de vérification des installations électriques
 Elle prononce un classement niveau E5 jusqu'au 16/01/2022.

4.2. Confirmation Classements d'Eclairage

- **AURAY : STADE DU TY COAT 2 – NNI 560070102**
Cette installation est classée en niveau E5 jusqu'au 16/01/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 16/01/2022.
- **LORIENT : STADE DE KERVENANEC 2 – NNI 561210202**
Cette installation était classée en niveau EFoot A11 jusqu'au 15/01/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle confirme le classement EFoot A11 jusqu'au 16/01/2022.

4.3. Changement De Niveaux

- **MARTIGNE-FERCHAUD : STADE ANDRE BREAL 2 – NNI 351670102**
L'installation est classée EFoot A11 jusqu'au 16/04/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de changement de niveau accompagné des documents suivants :
 - Attestation d'entretien
 - Rapport de vérification des installations électriques
 Elle prononce un classement niveau E5 jusqu'au 16/01/2022.

5. AFFAIRES DIVERSES

- **PLOUEZEC : STADE MICHEL GUILLERMIC 2 – NNI 222140102**
La commission prend note de la suppression du terrain.

- **PLOUVORN : COMPLEXE SPORTIF BEL AIR 1 – NNI 292100201**

Annule et remplace la décision du 23/10/2020 :

La commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
- Lettre d'intention

Elle émet un avis favorable sous réserve du respect des Règlements des Terrains applicable depuis le 31 Mai 2014.

- **PLOUZANE : GYMNASE DE KROAS SALIOU – NNI 292129901**

La commission prend note de la réception de l'AOP.

- **PLOUZANE : GYMNASE DE KERALLAN – NNI 292129902**

La commission prend note de la réception de l'AOP.

- **GUICHEN : STADE CHARLES GAUTIER 1 – NNI 351260101**

La commission valide la demande du propriétaire pour proroger le délai de réalisation des travaux de la mise aux normes (continuité de la main courante) avant le 31/03/2020.

- **SAINT-GANTON : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 352680101**

La commission rappelle que les travaux demandés avant le 30/06/2019 soient réalisés et qu'une attestation de confirmation soit fournie à la Ligue de Bretagne avant le 30/03/2020.

- **HENNEBONT : STADE ST GILLES – NNI 560830301**

La commission met à jour le classement de l'installation.

- **TAUPONT : STADE ARMEL THETIOT 1 – NNI 562490101**

La commission met à jour le classement de l'installation.

- **VANNES : STADE DE KERNIOL – NNI 562601101**

La commission prend note de la réception des documents.

Georges SAMSON
Président CRTIS